

## DÉCISION 399 / 2022

### PORTANT ACCEPTATION D'UN DON DE L'ASSOCIATION DES AMIS DU SCULPTEUR ALAIN FORFERT.

Nous soussigné, Patrick THIL, Conseiller Délégué de Metz Métropole,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020, par lequel Monsieur Patrick THIL, Conseiller Délégué en charge des établissements culturels, a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour "accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges",

Vu le souhait de l'Association des Amis du Sculpteur André Forfert de faire don au musée de La Cour d'Or de la sculpture en basalte Couples créée par l'artiste en 1983,

Considérant que cette œuvre figurant trois corps encore partiellement pris dans la pierre est particulièrement représentative de la période de maturité de l'artiste tout en présentant l'originalité d'adjoindre un corps masculin aux nus féminins traditionnellement présents,

Considérant qu'elle complèterait très opportunément le petit fonds d'œuvres de sculpteurs messins déjà conservé au musée en y faisant entrer l'œuvre d'un artiste né à Metz, ayant honoré de nombreuses commandes publiques et privées dans son atelier messin, récompensé du prix de sculpture de l'Académie de Metz en 1967, et qui n'était pas encore représenté dans les collections,

#### DECIDONS :

D'accepter un don de l'Association des Amis du Sculpteur André Forfert et de faire entrer dans les collections du musée de La Cour d'Or la sculpture en basalte d'André Forfert intitulée Couples.

Fait à Metz, le 5 octobre 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20221005-Decis399-2022-AU

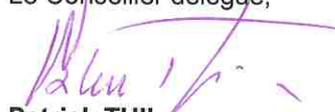
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour le Président  
Le Conseiller délégué,

  
Patrick THIL

Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes  
Conseiller départemental de la Moselle